

Conseil municipal | Séance du 23 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-03-23-42 | Aménagement - Cité des familles - Aire de jeux des Bruyères - Participation Ville - Convention
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 22

Date de convocation : 17 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 23 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur David Fontaine donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Serge Gouet

Exposé des motifs :

Le projet mené sur la Cité des familles et le quartier des Bruyères a permis la rénovation du secteur grâce à des opérations de démolition / reconstruction et de réhabilitation du patrimoine anciennement détenu par les filiales immobilières de la SNCF. 95 logements ont ainsi été démolis, 184 logements ont été réhabilités et 265 logements construits, soit un solde de 170 logements supplémentaires. Ces opérations ont par ailleurs permis d'améliorer l'intégration du site des Bruyères au reste du quartier et de valoriser l'ensemble du secteur en lui redonnant une attractivité résidentielle.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, la Ville a accepté de participer au déséquilibre de l'opération globale notamment par le biais d'une participation à la réalisation d'une aire de jeux bénéficiant à l'ensemble du quartier.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le projet de rénovation de secteur intervenu sur le quartier des Bruyères et la Cité des familles,
- La redynamisation urbaine et démographique et la mixité sociale engendrées par ce projet,

Décide :

- De contribuer à hauteur de cent mille euros (100 000 €), à la réalisation de l'aire de jeux des Bruyères.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et tout autre document à intervenir à cet effet avec Habitat 76 et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- Les dépenses seront imputées sur le crédit inscrit à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Maire

Monsieur Serge Gouet

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/03/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230323-lmc130247-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 mars 2023